

Le 04/01/2018

Madame, Monsieur,

Je suis Maire d'un village du département de la Marne qui possède sur son territoire 10 éoliennes MAIS aussi et surtout le poste électrique ENEDIS qui reçoit la production éolienne de tous les villages alentour.

Le village était déjà doté d'un superbe poste RTE construit dans les années 50.

Tous cela à 15 m de la première habitation qui elle, date de 1810.

Autant dire que nous sommes ravis car en plus nous ne percevons pas les IFER car nous sommes dans un EPCI en FPU.

L'EPCI encaisse 377000€ annuels d'IFER et notre village ne perçoit que 35000€ / an (5000 € de la première éolienne avant la réforme de la taxe pro, donc dans notre transfert de charges avec l'EPCI et 30 k€ négociés aux forceps avec la com com. = Soit 9%.)

Mis à part le peu de retombées économiques , alors que nous avons toutes les nuisances, nous sommes confrontés à un nouveau problème et pas des moindres

La première éolienne de Champagne Ardennes a été installée sur le territoire de La Chaussée sur Marne , elle vient d'être démantelée pour que le propriétaire puisse en construire une plus haute et donc plus puissante. Et à 30 m des fondations de l'ancienne car techniquement il est impossible de se reposer sur les anciennes fondations.

Lors du dépôt de permis de construire, je me suis renseignée sur le devenir des fondations de l'ancienne éolienne.

Et là , catastrophe, je découvre que la Loi occulte cette problématique des fondations en béton armé.

La Loi stipule arasement à moins un mètre en zone de culture et moins deux mètres en zone boisée.

Ce qui est une catastrophe écologique, des milliers de tonnes de béton armé vont donc rester en sous-sol !

Ce n'est pas avec un mètre de terre (sur une surface de 400 m²) que l'on peut cultiver du blé, des betteraves de la luzerne...

« Il n'y a qu'un gars de la ville pour croire à une telle ineptie ! »

Des racines de blé descendent à 1m20 de profondeur.

De la luzerne entre 2 et 3 m

Du maïs à 1m80

Et pour que la terre soit nourricière il faut que l'eau puisse s'infiltrer et remonter par capillarité ,les fondations ne permettent plus ces échanges d'eau , la terre est donc MORTE.

Si donc tous les 15 ans , les éoliennes sont déplacées de 30 m pour en reconstruire une plus grande à côté, on va multiplier les surfaces de terre mortes .

Quand j'en parle autour de moi, je me rends compte que les politiques sont loin d'avoir tous compris le danger.

Je lis souvent vos mails et , ne vois pas encore ce sujet abordé.

Pourriez-vous communiquer sur ce sujet ?

De mon côté, j'ai déjà alerté le préfet de la Marne, la sous-préfète de Vitry le François, le vice-président de la région Grand Est en charge de la transition énergétique (Franck Leroy, maire d'Epernay), le Président Jean Rottner, le député Charles de Courson qui m'a promis une question au ministre de l'écologie mais cela tarde à venir.

Bien cordialement.

Madame PESTRE Isabelle.

Maire de La Chaussée Sur Marne.

Conseillère régionale GRAND EST.

Alsace Champagne Ardenne Lorraine.